

# L'accueil des étudiants et étudiantes à l'université en situation de handicap (websérie)

## Transcription épisode 1

Bonjour à tous !

Vous êtes au cœur d'une série de trois vidéos portant sur l'inclusion des étudiants et étudiantes en situation de handicap à l'université. Dans cette première vidéo, nous allons aborder la définition du handicap et identifier les acteurs au sein de l'université en lien avec le handicap ainsi que leurs rôles. Alors, c'est parti !

Depuis 2005, la proportion d'étudiants et étudiantes en situation de handicap a augmenté en moyenne de 13%, et les profils se sont diversifiés. Lorsqu'on évoque le handicap, l'image qui revient c'est celle d'une personne en fauteuil roulant. D'ailleurs, le pictogramme qui est censé symboliser le handicap au sens large représente une personne en fauteuil.

En réalité, les situations de handicap sont plurielles. Elles peuvent être visibles mais sont très souvent invisibles. Nous pouvons notamment citer des maladies comme le cancer, le diabète, la dépression, ou des particularités cognitives comme la dyslexie ou l'autisme. Ces conditions, qui sont invisibles à première vue, nécessitent pourtant bel et bien des aménagements.

En effet, c'est à l'université de s'adapter aux particularités des étudiants en situation de handicap. Selon la loi de 2005, ce qui constitue un handicap c'est la rencontre entre les particularités d'une personne et un environnement inadapté qui entraîne une restriction de la participation sociale. Pour le dire plus simplement : une personne aveugle dans un ascenseur pourvu de touches digitales sera en situation de handicap, mais si l'ascenseur est pourvu de caractères en relief, elle pourra l'utiliser en toute autonomie.

Ainsi, le handicap n'est pas intrinsèque à la personne, mais bien contextuel. Pour cette raison, c'est à l'environnement, c'est-à-dire à l'université, de s'adapter.

L'étudiant est au cœur du dispositif d'accompagnement le concernant car c'est lui qui le déclenche et fait état de ses besoins. Il est acteur du processus. Globalement, il a besoin, un, d'être informé, et deux, qu'on réponde à ses besoins spécifiques. Pour ce faire, plusieurs acteurs sont mobilisés au sein de l'université. Découvrons-les dès maintenant !

Le référent handicap est un acteur pivot. Avec la structure handicap, il accueille l'étudiant, évalue ses besoins avec lui et en partenariat avec le service de santé universitaire, met en place le plan d'accompagnement et vérifie sa mise en œuvre.

Cependant le handicap ne doit pas dépendre uniquement de ce « service spécialisé. » Tous les acteurs de l'université ont leur rôle à jouer et doivent s'impliquer :

- La présidence est garante de la politique de l'établissement en matière de handicap, de l'accessibilité des bâtiments, des enseignements et des élections étudiants
- Le Conseil d'Administration chargé d'adopter un schéma directeur et de mettre en place des indicateurs de suivi qui sont rendus publics.
- Le Conseil Académique est celui qui propose le schéma directeur adopté par le Conseil d'Administration.
- L'enseignant qui doit rendre ses cours et ses évaluations accessibles.
- Et tous les services et bâtiments existants pour les étudiants qui doivent être accessibles à ceux qui sont en situation de handicap : resto U, Cité U, BU, service des sports, service culture, les associations étudiantes.

L'accueil des étudiants en situation de handicap dans de bonnes conditions est l'affaire de tous.